

Maître de l'Ouvrage :



CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE LOGISTIQUE & BUREAUX  
**PROJET « LE HAVRE DC9 & DC10 »**

COMMUNE DE SANDOUVILLE (76430)

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**6. (PC25) JUSTIFICATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU  
DOSSIER I.C.P.E. DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE PRÉALABLEMENT**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de NORMANDIE

Le Havre, le 16 janvier 2020

Unité départementale du Havre  
Équipe territoriale

Affaire suivie par : David MOETTE  
david.moette@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 02 35 19 32 86 – Fax : 02 35 19 32 99  
Nos Réf. : UDLH\_20200116\_PROLOGIS France CLXXVIII-AR

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Conformément à l'article R.181-16 du code de l'environnement, il est accusé réception du dépôt en DREAL Normandie (UDLH)

le : 16 janvier 2020

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale relevant du Livre 1<sup>er</sup>, Titre VIII, Chapitre unique du code de l'environnement, par :

**PROLOGIS France CLXXVIII**  
dont le siège social est situé 3 avenue Hoche - 75008 PARIS

pour un projet relevant de l'article L.181-1-2° et implanté sur le territoire de la commune de :  
**Sandouville**

- en version papier (4 exemplaires)
- en version électronique (1 exemplaire)

Le dossier comprend l'ensemble des pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique, titre VIII du Livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement et la demande d'autorisation environnementale sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

L'inspecteur de l'environnement

David MOETTE

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

Unité départementale du Havre  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Tél : 02 35 19 32 64 - Fax : 02 35 19 32 99  
48 rue Denfert Rochereau - BP 59  
76084 - LE HAVRE CEDEX

